

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2011)

Heft: 259-260

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



APPENZELL

■ Les Appenzellois des Rhodes-Extérieures voteront une nouvelle fois sur l'interdiction de fumer dans les établissements publics. Une initiative populaire a été déposée.

■ Le peintre appenzellois Albert Manser est décédé à l'âge de 73 ans des suites d'une longue maladie. Il avait reçu l'été dernier le prix culturel des Rhodes-Intérieures qui aurait dû lui être remis cette année. Ses peintures s'inspirent de l'art traditionnel appenzellois. Elles ont été exposées à New York, Helsinki, Caracas, Johannesburg et même au Musée national de Wellington en Nouvelle-Zélande. À trois reprises, l'UNICEF a choisi une de ses œuvres pour ses cartes de Noël.



ARGOVIE

■ Le premier cabinet suisse pour soigner les chagrins d'amour a ouvert ses portes à Teufen, dans le canton d'Argovie. La naturopathe Mona Gross-Pfeiffer a trouvé de l'aide en Allemagne auprès de Silvia Fauck, experte en matière de chagrins d'amour. C'est elle qui a élaboré le concept de soins et conseils en la matière. Des cabinets de ce type existent actuellement dans neuf villes allemandes. Le cabinet argovien, à peine ouvert, est déjà débordé. Mona Gross-Pfeiffer pense ouvrir des filiales.

■ Le gouvernement argovien veut adapter les structures de l'école publique à celles des autres cantons, mais sans adhérer au concordat d'harmonisation scolaire Harmos. L'exécutif a transmis son message au Parlement. Le peuple votera l'année prochaine.



BÂLE-CAMPAGNE

■ La police de Bâle-Campagne a mis la main sur une importante installation de chanvre dans un immeuble commercial de Reinach (BL). Quelque 5 600 plants ont été saisis et détruits. Le gérant, un Suisse de 28 ans, a été placé en détention

préventive. Il s'agit de l'une des plus grandes installations jamais découvertes en Suisse, indique la police. Elle s'étendait sur 400 m². Les plantes auraient pu produire 120 kilos de cannabis pour une valeur marchande d'environ un million de francs.



BÂLE-VILLE

■ L'initiative « oui à la protection des non-fumeurs sans règlement cantonal spécial » a été déposée à Bâle avec 6 021 signatures récoltées en 43 jours. Elle demande l'application de la loi fédérale contre le tabagisme passif, moins restrictive que la loi cantonale. Jamais une initiative n'avait récolté autant de signatures en aussi peu de temps à Bâle-Ville. Les initiateurs, essentiellement des cafetiers-restaurateurs, estiment que la loi cantonale actuelle entrée en vigueur en avril 2010 est trop sévère.

■ La fondation Beyeler, à Riehen (BS), a attiré 385 146 visiteurs l'an dernier, soit 18 % de plus qu'en 2009. C'est le deuxième meilleur résultat enregistré par le musée depuis sa création en 1987.



BERNE

■ Le Conseil du Jura bernois (CJB) dira en mai prochain s'il recommande un vote sur la « question jurassienne ». Porte-parole de la région, cette institution dévoilera aussi le scénario qu'elle privilégie : un canton formé du Jura et du Jura bernois ou le *statu quo*.

■ Nicolas Hayek aura un parc et une rue à son nom à Bienne. Le jardin public est situé près du lac, à proximité du siège de Swatch Group dont il est le fondateur. La rue doit voir le jour l'année prochaine près des nouveaux bâtiments d'Omega, à l'est de la ville.

■ Le canton de Berne veut acquérir deux bâtiments des CFF en ville de Berne, dont celui qui abrite le siège de l'ex-régie fédérale, pour les remettre à l'université. Le Grand Conseil doit se prononcer prochainement sur un crédit de 63,5 millions de francs.



FРИБОРГ

■ C'est une année électorale comme on n'en rencontre que tous les vingt ans dans le canton de Fribourg. Les Fribourgeois connaîtront en effet trois scrutins cette année : une élection communale le 20 mars, les élections fédérales le 23 octobre et des élections cantonales le 13 novembre.

■ Le canton et la ville de Fribourg se montrent solidaires de leurs cousins brésiliens de Nova Friburgo, durement touchés par les inondations et les glissements de terrain. Le canton réserve 100 000 francs pour co-financer des projets concrets de reconstruction et de prévention de nouvelles catastrophes, la ville offre 30 000 francs. Quant l'association Fribourg-Nova Friburgo, fondée il y a 33 ans, elle a ouvert un compte d'aide aux victimes : ccp 17-5500-9 mention « intempéries Nova Friburgo ». La Confédération, elle aussi, compte octroyer une aide humanitaire. La ville brésilienne de Nova Friburgo a été fondée en 1819 par 2 200 Suisses dont 800 Fribourgeois et 500 Jurassiens (cf. *Le Messager suisse* n° 111 juillet-août 1998).



GENÈVE

■ Le canton de Genève soutient officiellement la candidature d'Annecy pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2018. Le Conseil d'Etat a informé le Comité international olympique et le Comité de candidature d'Annecy 2018 que la coordination avec la France en matière de sécurité, d'accueil aéroportuaire ou de disponibilité hôtelière serait assurée. Si Annecy, en compétition avec Munich et Pyeongchang (Corée du Sud), n'était pas retenue, Genève essaierait de décrocher les Jeux en 2022.

■ Le WWF a annoncé le dépôt d'un recours contre l'autorisation de construire délivrée en novembre dernier pour la plage des Eaux-Vives, prévue à l'horizon 2013. L'organisation écologiste juge illégal le remblayage du lac et estime que la biodiversité est en danger.

■ Par 58 voix contre 38, le Grand Conseil genevois a adopté le projet de loi sur « la transparence et le financement des partis



swiss-image.ch/Christof Sondergger

Les cantons genevois et bernois

politiques ». Les partis politiques genevois siégeant au Grand Conseil se partageront une enveloppe annuelle d'1,4 million de francs. Ils seront tenus de présenter des comptes détaillés et vérifiés par un réviseur externe, ainsi que la liste de leurs donateurs.



GLARIS

■ Un surfeur des neiges a perdu la vie après une chute de 30 m contre une paroi rocheuse près d'Elm (GL). Le sportif âgé de 33 ans faisait du hors-piste. Il est mort à l'hôpital. Comme la chute s'est produite dans une pente très raide, des patrouilleurs et une colonne de secours du Club alpin suisse se sont déplacés sur les lieux. L'intervention de la Rega n'a pas été possible en raison de mauvaises conditions de visibilité, mais un hélicoptère a plus tard transporté le blessé à l'hôpital.

■ Record positif pour le canton de Glaris : les accidents de la route n'ont fait aucune victime mortelle en 2010, a indiqué la police cantonale. C'est la première fois qu'un tel bilan est tiré depuis le début des statistiques.



GRISONS

■ La plus grande scierie de Suisse va peut-être fermer ses portes. Le parlement grison a en effet rejeté de justesse le plan gouvernemental de sauvetage du site de l'entreprise Mayr-Melnhof à Domat/Ems.

■ La sécurité du Forum économique mondial à Davos a coûté 1,5 million de francs. Elle a été assurée par près de 4 000 militaires dont plus de 90 % de miliciens.

■ L'Hôpital cantonal des Grisons, à Coire, prévoit de construire un secteur de santé avec le confort d'un « 4 étoiles ». Le projet est devisé entre 100 et 180 millions de francs. Ce serait une première en Suisse, selon l'hôpital.



JURA

■ L'amnistie fiscale jurassienne est un succès. En onze mois, 300 contribuables se

L'Emmental et les Alpes bernoises

sont fait connaître, et fait réapparaître 60,5 millions de francs de fortune soustraite au fisc. Lancée par le ministre jurassien des Finances Charles Juillard, l'amnistie ambitionne en cinq ans de remettre dans le circuit 300 millions de francs de fortune non déclarée.

■ L'implantation de deux éoliennes géantes à Saint-Brais (JU) suscite des réactions. Le Parlement jurassien a en effet adopté une motion exigeant l'augmentation de la distance minimale entre une éolienne et les habitations. Les députés jurassiens devront fixer cette distance lors de l'examen du plan directeur régional. En Suisse, la législation fixe à 300 mètres la distance minimale entre l'implantation des éoliennes et les habitations. En France et en Allemagne, cette distance obligatoire est de 1 500 mètres.



LUCERNE

■ Pendant trois jours, l'Aston Martin DB5 de James Bond 007 a été exposée au Musée suisse des transports de Lucerne. Le véhicule utilisé dans les films *Goldfinger* et *Opération Tonnerre*, entièrement rénové, a pu montrer aux spectateurs ses nombreux gadgets en état de marche : pare-balles escamotable, plaque d'immatriculation tournante, toit amovible, jet d'huile, écran de fumée et mitrailleuse.

■ Les communes du canton de Lucerne ne doivent pas pouvoir accorder le droit de vote aux étrangers qui y résident. Le parlement cantonal a rejeté une initiative déposée en ce sens ainsi que le contre-projet du gouvernement.

Le canton de Neuchâtel

■ Le Grand Conseil neuchâtelois a accepté par 70 voix contre 34 et 9 abstentions le budget 2011 du canton. Celui-ci présente un déficit de 15,4 millions de francs, soit 3,7 millions de moins que le projet du Conseil d'Etat. Parmi les amendements au budget votés par la majorité de gauche figure une subvention de 500 000 francs pour Tourisme neuchâtelois.

■ Les membres de l'Association des anciens étudiants de la faculté de droit de l'Université de Neuchâtel ont rendu hommage à l'un des fondateurs du droit international moderne, Emer de Vattel. Ils ont apposé une plaque commémorative sur la maison dans laquelle il est né et a grandi à Couvet. Son ouvrage *Le Droit des peuples*, publié en 1758, a servi de référence pour les diplomates du monde entier jusqu'au premier tiers du XX^e siècle.

■ Le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds a fermé ses portes et ne les rouvrira qu'au printemps 2013 après des travaux qui commenceront en avril prochain. Il s'agit notamment de moderniser les installations électriques et d'installer une muséographie rafraîchie. Les citoyens avaient accepté en septembre dernier un crédit de 3,5 millions de francs pour la rénovation.



NIDWALD

■ Le Ministère public nidwaldien a inculpé la mère d'un des deux enfants emportés par une rivière durant l'été 2009.

DANS LES CANTONS

► Elle est accusée d'homicides par négligence et de violation du devoir d'assistance et d'éducation. Le procès devrait avoir lieu ce printemps. La femme, âgée de 43 ans au moment du drame, encourt une peine de 14 mois de prison avec sursis. Une expertise psychiatrique menée lors de l'enquête préliminaire avait attesté d'une responsabilité réduite. Le drame s'est produit le 17 juillet 2009 lors d'un violent orage. La mère d'une fille de 11 ans avait chargé celle-ci de raccompagner chez eux une fillette de 4 ans et son frère de 6 mois qui lui avaient été confiés. Les trois enfants avaient voulu traverser un ruisseau en crue et avaient été emportés par le courant. Seule la fillette de 4 ans en était sortie indemne.

■ La banque cantonale de Nidwald a dégagé l'an dernier un bénéfice net de 14,95 millions de francs, pratiquement identique aux 14,93 millions de 2009. La part du bénéfice qui sera versée au demi-canton de Suisse centrale se monte à 9,03 millions de francs, contre 8,96 millions au titre de l'exercice 2009.



OBWALD

■ Un tunnel de 4 200 mètres entre Grafenort et Engelberg a été inauguré après presque 5 ans de retard et bénit par le curé d'Engelberg. Dorénavant, les liaisons ferroviaires vers Engelberg dureront environ 15 mn de moins et les trains plus longs feront passer la capacité de 400 à 1 000 passagers par heure. La station thermale obwaldienne espère se rendre plus attractive.



SAINT-GALL

■ Le maire de Niederbüren ne sera pas poursuivi pénallement pour avoir publié dans la *Feuille officielle* les noms et adresses de cinq adolescents accusés d'avoir commis des dépréciations. Le juge d'instruction a classé les plaintes déposées contre l'élu.

■ La police et la justice saint-galloises doivent désormais préciser dans leurs communiqués la nationalité des criminels et auteurs de délits. Le Grand Conseil a adopté par 83 voix contre 26 une initiative en ce sens des Jeunes UDC.



SCHAFFHOUSE

■ Les droits de la chanson la plus populaire de Schaffhouse, le *Munotglöcklein*, ont été adjugés 6 500 francs. Ils étaient jusqu'ici détenus par le magasin de musique Marcondella AG, en liquidation. L'offre minimale avait été fixée à 500 francs. La chanson *Munotglöcklein* (*la Petite Cloche du Munot*) a été composée en 1911 par Ferdinand Buomberger. Aujourd'hui hymne schaffhousois, elle a été adaptée à toutes les sauces. Elle raconte l'histoire des amours déçues d'un gardien de tour de la forteresse de Schaffhouse – le Munot – trompé par sa belle.

■ Le conseiller fédéral Ueli Maurer a annoncé qu'un grand exercice du réseau national de sécurité permettant de tester les moyens actuels de protection de la population sera mené en 2014. Même si les détails ne sont pas encore fixés, il s'agira du plus grand exercice de ce type mené en Suisse. La direction de ce projet échoit à Martin Vögeli, chef de l'état-major de conduite du canton de Schaffhouse.



SCHWYZ

■ Les citoyens du district d'Einsiedeln (SZ) ont élu une personnalité pour le moins insolite au poste de juge suppléant. L'UDC Roland Lutz, 48 ans, informaticien et père de famille, se déroule le soir en montant quasi nu sur scène pour interpréter des chansons rock obscènes. Les journaux alémaniques l'ont vite surnommé « *le rocker porno de l'UDC* ».



SOLEURE

■ Une enquête pénale pour fraude fiscale a été ouverte contre le président de l'UDC soleuroise, entrepreneur et député au Grand Conseil Heinz Müller. Âgé de 49 ans, le parlementaire est membre de la commission des finances. Dans un communiqué, l'UDC cantonale évoque une campagne de diffamation.

■ Un déséquilibré de 61 ans a bouté le feu à l'autel de la cathédrale de Soleure. L'incendie a été rapidement éteint mais les dégâts atteignent plusieurs centaines de milliers de francs. L'auteur des faits, un chômeur de

nationalité suisse, a été arrêté sur les lieux et a immédiatement avoué.



TESSIN

■ Le gouvernement tessinois a nommé Jörg De Bernardi « délégué cantonal pour les rapports confédéraux » à Berne. Cet ancien conseiller en diplomatie commerciale auprès du Secrétariat d'État à l'économie, bilingue italien-allemand, aura pour tâche de défendre les intérêts du Tessin à Berne et représenter la position du gouvernement cantonal sur des questions aussi diverses que le tunnel du Gothard, les relations avec l'Italie ou la péréquation financière.

■ La Lega dei Ticinesi (Ligue des Tessinois) a fêté ses 20 ans. Créé en 1991 par Giuliano Bignasca, le parti a fait son entrée au gouvernement tessinois en 1995. Cette année, son représentant Marco Borradori brigue un cinquième mandat lors des élections cantonales en avril. En 2007, la Lega avait surpris tous les pronostiqueurs en conquérant 24 % des sièges au Parlement cantonal.



THURGOVIE

■ Le WWF et la Fondation suisse pour la protection du paysage font recours contre le changement de zone protégée en zone à bâtir d'un terrain voisin de la maison du coureur automobile Sebastian Vettel à Kemmental (TG). Les habitants de la commune l'avaient approuvé fin novembre. Le champion du monde de Formule 1 souhaite construire un court de tennis et une piscine sur cette surface de 918 m². Une aberration pour les deux organisations qui rappellent que cet emplacement est un important corridor de liaison pour les espèces. Le recours sera examiné par le département cantonal des constructions.



URI

■ Un conducteur a survécu à une chute de 8 m près de Witterschwanden (UR) après avoir perdu la maîtrise de son véhicule. Il roulait seul sur une route enneigée lorsque son véhicule s'est déporté sur la gauche et

est tombé en contrebas après avoir percuté une borne en pierre. La cause de l'accident n'est pas encore connue. Blessé, le jeune Uranais de 20 ans a été transporté en ambulance dans un hôpital d'Altdorf, a indiqué la police cantonale.



VALAIS

■ Le comédien français Pierre Arditi a vendangé les dernières grappes des céps de la vigne à Farinet à Saillon (VS). La « Cuvée de Noël » issue de cette vendange tardive sera vendue aux enchères. Les bénéfices iront à une œuvre de bienfaisance en faveur des « cabossés de la vie », indique l'association des Amis de Farinet.

■ La nouvelle loi sur l'informatique, la protection des données et l'archivage est entrée en vigueur. Elle consacre le principe de la transparence sans obliger les autorités à informer activement. Chaque citoyen pourra accéder aux documents officiels sans devoir justifier d'un intérêt particulier.

■ L'ex-conseiller d'État valaisan Wolfgang Loretan est décédé dans sa 97^e année. Le gouvernement lui a rendu hommage saluant la mémoire d'un magistrat « qui a assumé avec compétence et honneur les hautes charges politiques ».



VAUD

■ Cinq policiers lausannois accusés de faux témoignage ont été acquittés par le Tribunal d'arrondissement de Nyon (VD). Celui-ci juge invraisemblable le « sprayage » punitif d'un jeune Érythréen début 2006. Il ne pense pas que les agents se soient accordés pour mentir à la justice et couvrir la bavure d'un des leurs. Un recours est probable. Le Tribunal cantonal se prononcera sur le recours de l'Érythréen.

■ Les députés du Grand Conseil vaudois ont refusé une initiative UDC visant à abaisser de 18 ans à 16 ans le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal. Glaris restera donc le seul canton de Suisse à connaître le droit de vote à 16 ans.

■ Le bateau à vapeur *Rhône* pourra continuer à desservir les débarcadères de Lavaux l'été prochain, chaque jour avant 14 h 30. Le grand Conseil a voté une rallonge de 550 000 francs accordée à la

Compagnie générale de navigation (CGN), en plein marasme financier. La rallonge suit le plan de sauvetage de la CGN présenté récemment : la participation des cantons dans le capital de la compagnie va passer de 5 % aujourd'hui à 51 % dans un proche avenir. Une procédure de classement de la flotte Belle-Époque est également en discussion.



ZOUG

■ Les fouilles menées sur les bords du lac de Zoug ont permis de mettre au jour un véritable trésor archéologique remontant jusqu'à 6 000 ans, annoncent les autorités cantonales zougaises. Cinq villages sur pilotis ont été découverts près de Cham au lieu des deux supposés au début des recherches. La richesse des outils et des pointes de flèches découverts montre que les indigènes disposaient d'un large réseau de relations commerciales. La matière première utilisée pour façonner certains de ces objets venait en effet de la région de Paris.



ZURICH

■ Le Grand Conseil zurichois a rejeté l'initiative « oui au dialecte à l'école enfantine ». Les députés ont défendu le plan en vigueur depuis 2008, qui prévoit qu'au moins un tiers de l'enseignement soit dispensé en bon allemand. Le texte a été refusé par 98 voix contre 67. L'UDC, le Parti évangélique et l'Union démocratique fédérale soutenaient l'initiative lancée par des enseignants conservateurs. Le texte sera soumis au peuple sans contre-projet à une date non encore fixée.

■ Zurich vient d'inaugurer la première centrale électrique de Suisse qui utilise la nouvelle technologie des piles à combustible à carbonate fondu. Elle produit 1 689 mégawattheures et permet d'alimenter et de chauffer un lotissement à Altstetten.

■ Le parlement zurichois a rejeté par 123 voix contre 36 l'initiative de l'Union démocratique fédérale (UDF) « Non au tourisme de la mort dans le canton de Zurich ». Pour la majorité du Grand Conseil, l'initiative est inapplicable. Le peuple votera le 15 mai sur la question.

Secret bancaire

10 décembre 2010 : La régularisation des évadés fiscaux français en Suisse, notamment, a permis de rapatrier en France 9 milliards de francs, selon le ministre du Budget François Baroin. Le ministre précise que la cellule de régularisation fermée depuis plus d'un an a permis à 4 600 personnes de « mettre leur situation au clair ».

3 janvier 2011 : L'achat par l'Allemagne du CD de données bancaires volées aurait rapporté près de 2 milliards d'euros au fisc allemand en 2010. 26 400 fraudeurs ont déclaré volontairement leurs avoirs cachés à l'étranger. Le montant moyen des versements des contribuables pour se mettre en règle n'a en revanche atteint que 75 000 euros. Visiblement, les gros poissons n'ont pas été repêchés...

18 janvier 2011 : La commission de l'économie du Conseil national refuse de suspendre l'examen de la convention de double imposition signée avec l'Allemagne en attendant la concrétisation des négociations en vue de l'introduction d'un impôt libératoire. Elle donne en outre son feu vert à la ratification de douze autres conventions de double imposition avec d'autres pays, dont les Pays-Bas, la Turquie ou le Japon.

19 janvier 2011 : Rudolf Elmer, un ex-banquier chez Julius Baer, a été condamné à une peine pécuniaire avec sursis de 7 200 francs pour tentative de contrainte, menace et violation du secret bancaire vis-à-vis de son ancien employeur par le Tribunal de district de Zurich. Deux jours avant son procès, l'ex-banquier a remis à WikiLeaks deux CD contenant des données sur « 2 000 entreprises et personnes physiques qui abusent des juridictions offshore » pour frauder le fisc.

24 janvier 2011 : Selon Bercy, la cellule de régularisation mise en place en 2009 a permis de faire rentrer en 2010 500 millions d'euros au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

6 février 2011 : Selon la *Sonntags-Zeitung*, la ministre des Finances Eveline Widmer-Schlumpf envisagerait d'assouplir le secret bancaire. Elle ouvrirait l'entraide judiciaire même dans des cas où le nom du contribuable et celui de la banque ne sont pas connus. L'OCDE ferait pression en ce sens.